

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription

Elèves inscrits dans une option relevant du secteur 6 ou 10

N° Fase :

Etablissement :

Je soussigné.e Directeur.trice de l'établissement susmentionné, certifie que l'élève.....est inscrit.e, pour l'année scolaire 2022/2023, dans :

- l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 – Arts appliqués

Arts décoratifs

Arts graphiques

Audiovisuel

Orfèvrerie

- l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 – Beaux-arts

Arts-Sciences

Arts plastiques

Danse

Date :

Signature :

NB : L'exemplaire original de cette attestation doit rester dans le dossier d'inscription de l'élève.